

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017, à 19 h, à la salle du conseil, située au 560, chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Églantine Leclerc Vénuti Francine Chamberland
Micheline Bélec Alain St-Amour
Denise Grenier Thérèse St-Amour

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Membre absent :

La directrice générale et secrétaire-trésorière Ginette Ippersiel est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Résolution no : 10623-2017
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution no : 10624-2017
REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 28 février 2017

Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter les comptes fournisseurs au 28 février 2017 tels que présentés au montant total de 228 519.60 \$

Chèques fournisseurs : C1700020 @ C1600032 et C1700035 @ C1700036 = 12 877.06 \$

Paiements internet : L1700016 @ L1700024 = 23 540.70 \$

Paiements directs : P1700026 et P1700056 @ P1700096 = 164 897.37 \$

Chèque manuel :

Chèques salaires : D1700055 @ D1700111 = 27 204.47 \$

ET

Les bons d'engagement autorisés par la directrice générale et le directeur aux travaux publics, urbanisme et environnement : ENB1700027 et ENB1700029 @ ENB1700041 : 4 675.88 \$

Adoptée

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

Résolution no : 10625-2017

AUTORISATION DE PAIEMENT – Assurances générales 2017-2018

Il est proposé par Thérèse St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement concernant le contrat d'assurances générales au montant de 4,044.00 \$ (prime automobile), de 25,690.00 \$ (prime autres protections), et 850.00 \$ (Ass. accident pompiers) pour un montant total de 30,584.00 \$, incluant les taxes, avec la Compagnie Ultima, assurances et services financiers, représentant autorisé de la Mutuelle des Municipalités du Québec.

02-110-40-423-00	2 335.45 \$	Assurance élus
02-130-40-423-00	2 335.45 \$	Assurance administration
02-130-40-423-00	2 335.45 \$	Assurance complémentaire
02-220-40-423-00	2 335.45 \$	Assurance service incendie
02-220-40-423-01	850.00 \$	Assurance accident pompiers
02-320-40-423-00	2 335.45 \$	Assurance voirie
02-330-40-423-00	2 335.45 \$	Assurance enlèvement neige
02-610-40-423-00	2 335.45 \$	Assurance urbanisme
02-701-20-423-00	2 335.45 \$	Assurance centre multimédia
02-701-30-423-00	2 335.45 \$	Assurance patinoire
02-701-50-423-00	2 335.45 \$	Assurance parcs & terrain jeux
02-702-30-423-00	2 335.45 \$	Assurance bibliothèque
02-220-40-425-00	1 132.32 \$	Véhicules incendie 28 %
02-320-40-425-00	1 253.64 \$	Véhicules voirie été 31 %
02-330-40-425-00	1 253.64 \$	Véhicules enl. neige 31 %
02-610-40-425-00	404.40 \$	Véhicule urbanisme 10 %

Adoptée

Résolution no : 10626-2017

AUTORISATION DE PAIEMENT – Services professionnels – Dossier 1628 Complexe municipal

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement à Arcand Laporte Klimpt architectes SENCRL, au montant de 5 482.87 \$, pour services professionnels d'expertise légale en conformité des travaux concernant le complexe municipal.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-130-40-412-00.

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 10627-2017

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2016 – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

ATTENDU Que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

ATTENDU Que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

ATTENDU Que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

ATTENDU Que le rapport d'activités 2016 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que le rapport d'activités 2016, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

Résolution no : 10628-2017

AUTORISATION DE PAIEMENT – 1^{er} et 2^e versement quote-part 2017 au ministère de la Sécurité publique

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le 1^{er} et 2^e versement de la quote-part à la Sûreté du Québec au montant de 113 124 \$ payables respectivement :

Le 30 juin 2017 au montant de 56 562 \$

Le 31 octobre 2017 au montant de 56 562 \$.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-210-40-441-00.

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution no : 10629-2017

Autorisation de remboursement de collecte d'ordures – Matricule 0775-77-5010

ATTENDU

Qu'une erreur s'est glissée au niveau de la MRC pour le regroupement de deux matricules en un seul;

ATTENDU

Que la collecte d'ordures a été facturée inutilement depuis 2013 sur un matricule sans bâtisse;

EN CONSÉQUENCE

*Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le remboursement sur ce matricule au montant 754.53 \$.*

Adoptée

Résolution no : 10630-2017

R.I.D.L. – Autorisation de paiement 2^e versement Quote-part 2017 et coût en immobilisation du traitement des boues de fosse septique

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le deuxième versement de la Quote-part 2017 à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre au montant de 38 424.00 \$ et du coût en immobilisation du traitement des boues de fosse septique, réparti comme suit :

<i>Transport matières résiduelles :</i>	<i>02-451-10-951-00 :</i>	<i>9 588.00 \$</i>
<i>Élimination matières résiduelles :</i>	<i>02-451-20-951-00 :</i>	<i>9 292.00 \$</i>
<i>Transport matières recyclables :</i>	<i>02-452-10-951-00 :</i>	<i>1 143.00 \$</i>
<i>Traitement matières recyclables :</i>	<i>02-452-20-951-00 :</i>	<i>253.00 \$</i>
<i>Traitement rés. domestiques dangereux :</i>	<i>02-452-90-951-00 :</i>	<i>958.00 \$</i>
<i>Traitement des matériaux secs :</i>	<i>02-453-00-951-00 :</i>	<i>1 619.00 \$</i>
<i>Transport des matières organiques :</i>	<i>02-452-35-951-00 :</i>	<i>7 816.00 \$</i>
<i>Traitement matières organiques :</i>	<i>02-453-40-951-00 :</i>	<i>3 246.00 \$</i>
<i>Frais d'administration RIDL :</i>	<i>02-455-00-951-00 :</i>	<i>3 498.00 \$</i>
<i>Achat bacs roulants :</i>	<i>02-455-00-951-01 :</i>	<i>671.00 \$</i>
<i>ET</i>		
<i>Coût immo. traitement boues fosse septique :</i>	<i>02-455-00-446-00 :</i>	<i>2 370.00 \$</i>

Adoptée

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

Résolution no : 10631-2017

AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT

Qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

- CONSIDÉRANT* *Que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;*
- CONSIDÉRANT* *Que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;*
- CONSIDÉRANT* *Que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;*
- CONSIDÉRANT* *Que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;*
- CONSIDÉRANT* *Que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;*
- EN CONSÉQUENCE* *Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.*
- Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.*
- Adoptée**

Résolution no : 10632-2017

APPUI AUX PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES DU TERRITOIRE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

- ATTENDU* *Que le pharmacien est un intervenant de première ligne dans le système de santé et que, par sa facilité d'accès, il aide à l'amélioration et à la performance du système de santé;*
- ATTENDU* *Que les nouveaux actes conférés par la loi 41 permettent, entre autres, au pharmacien de désengorger les hôpitaux et d'assurer une continuité des traitements lorsqu'un patient est sans médecin de famille et que cette réalité est criante dans les régions éloignées comme la nôtre;*
- ATTENDU* *Que de par l'étalement du territoire et les difficultés d'offrir du transport collectif en région, les services de proximité sont essentiels au maintien des régions et de leur population;*
- ATTENDU* *Que de par sa proximité et sa facilité d'accès, le pharmacien permet un meilleur maintien à domicile pour la population vulnérable et/ou âgée;*
- ATTENDU* *Que le pharmacien propriétaire est également un entrepreneur et gestionnaire d'une PME qui contribue à la santé économique de sa région;*
- ATTENDU* *Que les pharmacies communautaires emploient 210 personnes à l'heure actuelle dans la MRC Antoine-Labelle;*
- ATTENDU* *Que les coupures sur plusieurs paliers du gouvernement actuel mettent en danger la viabilité des pharmacies communautaires et causeront des pertes d'emplois et de services pour notre région, voire la fermeture complète de certaines;*
- ATTENDU* *Que depuis son élection, le gouvernement actuel sabre dans les dépenses du système de santé et, plus particulièrement, de façon majeure et répétitive dans les revenus des pharmaciens communautaires, soit : environ 100 000 \$ par pharmacie au niveau des honoraires professionnels avec la loi 28;*
- ATTENDU* *Que la loi 81 entraînera une perte potentielle des allocations professionnelles avec les appels d'offres permis et que la loi 92 entraînera la baisse des revenus provenant des assureurs privés, causée par le dirigisme et la concurrence indirecte;*
- ATTENDU* *Que les honoraires professionnels versés par la régie d'assurances médicaments du Québec aux pharmaciens propriétaires ont été négociés en 1997 et n'ont pas suivi l'inflation depuis près de 20 ans, en opposition avec la charge de travail et les responsabilités qui n'ont cessé d'augmenter avec le*

vieillesse de la population et à la demande du gouvernement par le biais de nouvelles lois, notamment la loi 41;

ATTENDU Que les pharmacies en région éloignée sont parmi les plus affectées, la proportion de patients assurés par le système public avoisinant les 85 % comparé à 40 % pour le Québec en général, ce qui vient contribuer à fragiliser encore une fois nos régions;

ATTENDU Que le mode de rémunération actuel du pharmacien par le gouvernement est désuet et mal adapté à la réalité régionale;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe reconnaît l'apport inestimable des pharmaciens communautaires et, à cet effet, souligne au premier ministre ainsi qu'au ministre de la Santé et des Services sociaux l'importance des services offerts par ces derniers et demandent d'entreprendre des discussions avec l'Association des Pharmaciens Propriétaires du Québec (AQPP) afin de trouver des solutions visant à maintenir ces services de proximité essentiels au maintien des régions.

Adoptée

TRANSPORT

Résolution no : 10633-2017
DEMANDE DE SUBVENTION – Amélioration du réseau routier

ATTENDU Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe entend continuer la réfection et l'amélioration de son vaste réseau routier en cours d'année 2017, et ce, sur différents chemins municipaux;

ATTENDU Que plusieurs chemins, encore cette année demande une réfection totale ou partielle visant, soit à améliorer la circulation ou en assurer une circulation plus sécuritaire;

ATTENDU Que les travaux projetés génèrent l'emploi d'entrepreneurs professionnels, tout en assurant à nos trois employés aux travaux publics une garantie de travail continu devant l'ampleur des travaux projetés chaque année, en plus de l'entretien normal tel le lignage de rues, réparation d'asphalte, etc., et qu'au total, notre budget pour la voirie municipale se chiffre à près de 350 000.00 \$ mis à part les travaux en immobilisation;

ATTENDU Que la présente subvention est demandée pour le rechargement sur les chemins du Lac-des-Cornes et du Lac-Péroudeau pour un montant approximatif de 30 000.00 \$;

ATTENDU Que nous avons plusieurs travaux d'entretien chaque année dû au transport de bois sur nos chemins et que nous n'obtenons aucune compensation;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe demande à notre député Monsieur Sylvain Pagé de bien vouloir appuyer notre demande au montant de 25,000.00 \$ auprès du Ministre des Transports, afin d'obtenir une assistance financière appréciable visant à nous aider à mener à bien ce projet d'importance capitale pour la libre circulation et la sécurité des usagers.

Adoptée

Résolution no : 10634-2017
PERMIS DE VOIRIE

ATTENDU Que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU Que la municipalité doit obtenir un permis de voirie du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le ministère;

ATTENDU Que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU Que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU Que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Denise Grenier Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permis de voirie (si requis) au cours de l'année 2017 et qu'elle autorise la directrice générale à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000.00 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

Adoptée

URBANISME

LOISIRS ET CULTURE

IMMOBILISATION

**Résolution no : 10635-2017
AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat d'un tracteur à gazon**

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser au directeur aux travaux publics, une dépense pour l'achat d'un tracteur à gazon.

Un montant de 5 000.00 \$ est prévu à cet effet au poste budgétaire 23-040-50-528.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENTS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 15
Fin : 20 h 31

Personnes présentes : 16

Résolution no : 10636-2017
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 13 mars 2017 tel que rédigé par la directrice générale.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 10637-2017
FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Thérèse St-Amour
Et résolu à l'unanimité de clore la séance

Adoptée

Il est 20 h 32

Normand St-Amour, maire

Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière

✚ Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la séance du 13 mars 2017 par la résolution # 10636-2017.